



RGPP

Révision Générale des Politiques Publiques

**Grands principes,
projets et conséquences
pour le service public et les
personnels**

MAJ 25 avril 2008



Un discours dogmatique
Il faut moins d'Etat !

**« La réforme de l'État supposera que
chacun d'entre nous accepte qu'il y ait
moins de services,
moins de personnel,
moins d'État sur son territoire »**

François FILLON



Un discours dogmatique Il faut réduire le nombre de fonctionnaires !

« JE ME SUIS ENGAGÉ
À NE PAS REMPLACER
UN FONCTIONNAIRE SUR DEUX
PARTANT À LA RETRAITE »

Nicolas Sarkozy

Cela conduit à la disparition de près
de 160 000 emplois de fonctionnaires
sur 4 années à partir du budget 2009.



De telles suppressions d'emplois ne peuvent se faire :

- Sans changements majeurs dans le périmètre de l'action de l'État, dans son organisation, son mode de fonctionnement et dans la gestion des ressources humaines.
- Sans une dégradation significative des services rendus aux usagers et d'abord pour ceux qui ne pourront pas se payer des services marchands.



RGPP

Quelle élaboration ?

Basée sur des audits menées dans chaque ministères et pour chaque politiques publiques, sous la direction des Secrétaires Généraux de l 'Elysée, de Matignon et de l 'Intérieur

Réponse aux questions : Que faisons-nous déjà ?
Quels sont les besoins et les attentes des citoyens ?
Faut-il continuer à faire de la sorte ? Qui doit le faire ?
Qui doit payer ? Comment faire mieux et moins cher ? Quel doit être le scénario de transformation ?

Chaque ministre fait des propositions.

... / ...



RGPP

Quelle élaboration ?

(suite)

Un conseil de modernisation, sous la conduite de l'Elysée, décide des réformes à mener. Il s'agit de mesures opérationnelles à mettre en oeuvre rapidement

12/12/2007 : Première vague de mesures

Janvier et février 2008 : Des projets de textes sur le volet GRH

4 Avril 2008 : Deuxième réunion du conseil de modernisation, en particulier sur organisation de l'Etat au niveau départemental



RGPP

Les grandes lignes

Transferts de missions vers des établissements publics, vers des agences de service public;

Abandon de missions: l'ingénierie concurrentielle faite par les DDEA est externalisée vers le privé ;

Mutualisation: regroupement sous l'autorité des DDEA de la police de l'eau et de la nature (brigades ONEMA et ONCFS)

Administration Centrale : Restructuration de l'organisation des structures administratives centrales des ministères pour diminuer le nombre de directions (division par deux) : on passe, par exemple, de 35 directions de centrales à 5 directions « métiers » au MEDAD , on passe de 10 directions à la culture et à la communication à 4 au mieux 5 etc.



RGPP

Les grandes lignes

« Les services de l'État rassemblés autour des préfets dans les départements seront organisés en fonction des bénéficiaires de chaque politique publique : l'action de l'État doit désormais être déterminée en fonction des besoins des citoyens et non des structures administratives et des lignes de découpage des périmètres ministériels ».

Extension de OSE à l'ensemble des départements de Midi-Pyrénées puis essaimage!



RGPP

Les projets du MAP - 1

Administration Centrale

- **Regroupement de la DGPEI et de la DGFAR = DGET** (DG de la Politique Agricole et des Territoires). Travail et Emploi au SG (DAFL)
- **Création d'une direction chargée de la statistique et de la prospective** au sein du Secrétariat Général, avec le SCEES
- **Regroupement des fonctions support et transversales au SG**, renforcement du SRH



RGPP

Les projets du MAP - 2

Offices agricoles / AUP / CNASEA

- Regroupement de l'AUP et du CNASEA effective au 01/01/2009, en tant qu'Agence de Services et de Paiement (ASP)
- Regroupement des Offices en 1 Office Unique : « FranceAgriMer », (sauf ODEADOM), avec intégration du SNM
- Les antennes locales de l'office intègrent la DRAAF



RGPP

Les projets du MAP - 3

Niveau régional

- « Confortement » des **DRAF**, avec l'élargissement de leur champ d'intervention à toutes les compétences du MAP, dont alimentation (quelles missions ?) = **DRAAF**
- **Des missions transférées du niveau central ou du niveau départemental (fonctions support, forêt ?, ...)**
- **Détricotage des DRAF - DDAF chefs-lieux de région**



RGPP

Les projets du MAP - 4

Niveau départemental

- **Fusion des DDE et DDAF = DDEA**, sur tout le territoire en deux vagues 2009 et 2010
- **DDSV** : Création d'une direction départementale compétente sur les sujets de sécurité alimentaire et sanitaire et de protection des consommateurs et des usagers (dans la rubrique « Etat local des documents RGPP)



RGPP

Les projets GRH

Le volet « ressources humaines » de la RGPP est une attaque directe contre le Statut de la Fonction Publique et les garanties qu'il contient, pour les agents comme pour les citoyens.

Sous couvert de faciliter les mobilités (choisies par l'agent ou imposées ?), il s'agit surtout de faciliter les redéploiements de personnels, au gré des restructurations, suppressions de missions, non-remplacements des départs, ...



RGPP

Les projets GRH

- ← Indemnité de départ volontaire
- ← Indemnité temporaire de mobilité
- ← Prime de restructuration
- ← Extension de la position normale d'activité
- ← Une nouvelle position du fonctionnaire : la réorientation professionnelle
- ← Cumul d'emplois à temps incomplet
- ← Transferts d'agents non-titulaires « public - public »
- ← Recours à l'intérim

Décrets
parus le
19 avril
2008



RGPP

Les projets GRH

← Indemnité de départ volontaire

Favoriser les départs volontaires définitifs de la FP

pour créer ou reprendre 1 entreprise

pour projet personnel

mais surtout en cas de restructuration de services !

Montant : pas plus de 24 mois de la rémunération brute

**Conditions : avoir au moins 5 ans à faire avant date
d'ouverture des droits à pension, avoir accompli la totalité
de la durée de service initial**



RGPP

Les projets GRH

← Indemnité temporaire de mobilité

Favoriser l'acceptation d'une mobilité temporaire fonctionnelle ou géographique sur un poste « peu attractif » (zone géographique, pas de candidat 6 mois après ouverture, poste avec turn-over rapide, ...)

Ouvert aux titulaires et aux non-titulaires

Montant : inférieur à 10.000 €

Conditions : rester pendant toute la période de référence, au moins 3 ans



RGPP

Les projets GRH

← Prime de restructuration

Accompagner les mutations liées à des restructurations de services et délocalisations

Ouvert aux titulaires et aux non-titulaires

Montant : inférieur à 15.000 €

Possibilité de complément par une allocation d'aide à la mutation du conjoint si perte d'emploi (6.100 €)



RGPP

Les projets GRH

← Extension de la position normale d'activité (PNA)

Servir en PNA dans n'importe quelle administration, même hors de son ministère d'origine, sans avoir recours au détachement ou à la mise à disposition (MAD)

Faciliter la gestion « interministérielle » par le Préfet, et ainsi faciliter les redéploiements entre services

Applicable à tous les titulaires



RGPP

Les projets GRH

← Une nouvelle position : la réorientation professionnelle

Pour les fonctionnaires privés d'affectation à la suite de suppression ou modification de l'emploi

Ouvert aux titulaires

Durée maximale de 2 ans, maintien du traitement (prime ?)

Possibilités de missions temporaires (peut-on refuser ?)

Obligation de suivre des actions de réorientations

Si refus de 3 postes correspondant au grade, mise d'office en disponibilité (donc non rémunéré)



RGPP

Les projets GRH

← Cumul d'emplois à temps incomplet

Possibilité de nommer des fonctionnaires sur des emplois à temps non complet

Sous réserve de l'accord du fonctionnaire,

Et d'une garantie de cumul d'emploi, pouvant aller jusqu'à 115% du temps de travail !

Y compris emplois dans les autres fonctions publiques (territoriaux, hospitalière)



RGPP

Les projets GRH

← Transferts des agents non-titulaires « public - public »

« Faciliter le transfert d'activités lors des réorganisations ministérielles, en cas de transfert d'activité entre établissements publics, en accompagnement des agences de service public »

Reprise des clauses substantielles du contrat

Licenciement en cas de refus de l'agent



RGPP

Les projets GRH

← Recours à l'intérim ... et précarité accrue

Augmentation des possibilités de recourir à l'emploi non-titulaire : tout remplacement (y compris temps partiel), et lors de vacance d'emploi non immédiatement pourvu (dans la limite d'un an)

Recours aux agences d'intérim possible :

pour des tâches non durables, besoins occasionnels ou saisonniers, accroissement d'activité, remplacements, vacance de poste, ...



RGPP

Les projets GRH

**Sans oublier des annonces
non encore traduites en projets de textes**

- ← Rémunération à la performance**
- ← Mutualisation accrue des moyens
pour faire des économies d'échelle**
- ← Transferts à des opérateurs de la
gestion immobilière, des pensions, ...**



Pour conclure

RGPP = démolition du service public !

- ▶ **Une logique comptable et de suppressions d'emplois**
- ▶ **Désengagement de l'Etat, avec abandon de missions, transferts à des opérateurs, privatisations**
- ▶ **Recentrage autour des Préfets**
- ▶ **Restructurations des services, redéploiements des personnels**
- ▶ **Le volet GRH : accompagnement d'un véritable plan social**



ENSEMBLE, IL FAUT LUTTER !

De nombreuses actions se décident dans les départements, en intersyndicale en interministériel : AG, meetings, rassemblements le midi devant les préfectures, distributions de tracts auprès de la population, etc.

15 mai 2008

**GREVE intersyndicale
Fonction Publique**